



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

---

## Conseil Communal

Arzier - Le Muids, le 31 mars 2015

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DU LUNDI 31 MARS 2015

**Président: M. Nicolas Ray**

Le Conseil Communal d'Arzier - Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 31 mars 2015:

1. 36 membres étaient présents, 14 excusés, 3 absents (MM. Giovanni Burgio, John Moorhead, et Claude Mottaz) ;
2. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité l'ordre du jour de la séance;
3. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité le procès-verbal de la séance du 17 février 2015;
4. Le président a procédé à l'assermentation de Mme Elvira Rölli;
5. Le Conseil a procédé à l'élection de M. Éric Jaquet comme membre à la commission de Gestion;
6. La Municipalité a retiré le préavis municipal 05/2015, Constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) de superficie sur les parcelles N<sup>os</sup> 202, 213, 214, et 354, d'une surface d'environ 2'220 m<sup>2</sup>, en faveur de la Fondation Equitim;
7. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal 06/2015, Demande de Crédit de CHF 125'000.— pour le financement des travaux d'entretiens extérieurs et intérieurs au bâtiment sis au Chemin de la Grange 6 à Le Muids;
8. La séance est levée à 21h20

Ainsi délibéré à Arzier - Le Muids, le 30 mars 2015.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur le point 7 ci-dessus. Elle doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art 110 al. 1 LEDP).

Le Président  
Nicolas Ray



La Secrétaire  
Maryline Thalmann-Giavina